

Municipalité Notre-Dame-des-Bois

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Bois tenue le 8 décembre 2020, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances, 35 route de l'Église, sous la présidence de Madame Micheline Robert, Pro-Maire.

Sont présents :

District # 1

District # 2 Gérard Doyon

District # 3 Madame Rita Fortier

District # 4 Monsieur Claude Granger

District # 5 Monsieur Alfred Jr Beaudin

District # 6 Madame Marie Bourgoin

Secrétaire d'assemblée : Michel Marceau, directeur général et secrétaire-trésorier.

1 Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2 Ordre du jour

2020-12-256 Présentation et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur Alfred jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement;

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3 Procès-verbal

2020-12-257 Procès-verbal de la séance du 10 novembre 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par; Monsieur Alfred jr Beaudin,
Et résolu unanimement;

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020.

Adoptée

4 Trésorerie

2020-12-258 Dépôt des listes

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un résumé des salaires versés et la liste des dépenses autorisées par les employés, le tout, selon le règlement de contrôle et suivi budgétaire;

Dépôt du rapport des revenus et dépenses.

2020-12-259

Comptes du mois de novembre 2020

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 10 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ, par Monsieur Gérard Doyon ;
Appuyé et résolu unanimement;

D'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leurs paiements.

Adoptée

2020-12-260

Finances projet-école

ATTENDU QUE le conseil revoir la comptabilité du projet-école.

IL EST PROPOSÉ, par Madame Rita Fortier ;
Appuyé et résolu unanimement;

De former un comité formé de mesdames Robert et Bourgoin pour vérifier la comptabilité du projet-école.

Adoptée

2020-12-261

Nomination de Mme Rita Fortier en qualité de signataire du compte bancaire de la municipalité.

ATTENDU QU'en cas d'empêchement d'un des deux signataires du compte de la municipalité nous ne serons plus en mesure de payer nos fournisseurs;

IL EST PROPOSÉ, par Madame Marie Bourgoin;
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité ajoute Madame Rita Fortier en qualité de signataire du compte bancaire de la municipalité.

QUE les trois signataires du compte bancaire soient désormais : Micheline Robert Mairesse, Michel Marceau directeur général et secrétaire-trésorier et Rita Fortier conseillère.

QUE deux signatures demeurent requises pour la gestion des opérations.

Adoptée

5 Ressources humaines

2020-12-262-

Nomination d'une personne pour succéder au Maire

ATTENDU QUE le conseil a choisi de désigner l'un de ses membres pour succéder au maire démissionnaire, Monsieur Yvan Goyette.

(suite résolution # 2020-12-262)

ATTENDU QUE les élus ont procédé à un vote secret pour désigner une personne pour succéder au maire démissionnaire, Monsieur Yvan Goyette.

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire a procédé au dépouillement des votes et qu'il a constaté que tous les élus présents ont voté en faveur de Mme Micheline Robert.

IL EST PROPOSÉ, par Madame Rita Fortier;
Appuyé et résolu unanimement;

QUE Madame Micheline Robert soit élue en tant que mairesse de la municipalité.

Adoptée

**2020-12-263 Renouvellement de contrat de travail pour
Ghislain Lambert**

ATTENDU QUE le contrat de Monsieur Ghislain Lambert vient à échéance le 31 décembre 2020.

ATTENDU QUE Monsieur Ghislain Lambert a remis sa démission en qualité d'inspecteur municipal.

ATTENDU QUE Monsieur Ghislain Lambert occupe désormais deux postes distinctes soit technicien en assainissement des eaux et chef pompier.

IL EST PROPOSÉ, par Monsieur Gérard Doyon ;
Appuyé et résolu unanimement;

D'offrir deux contrats à Monsieur Ghislain Lambert, un contrat à titre de technicien en assainissement des eaux et un contrat à titre de chef pompier.

Adoptée

**2020-12-264 Renouvellement de contrat de travail d'Yves
Courcy**

ATTENDU QUE le conseil souhaite offrir une nouvelle définition des tâches à Monsieur Yves Courcy.

IL EST PROPOSÉ, par Monsieur Alfred jr Beaudin ;
Appuyé et résolu unanimement;

D'offrir un nouveau contrat de travail à Monsieur Yves Courcy.

Adoptée

2020-12-265 Embauche Réjean Proulx

ATTENDU QUE le conseil souhaite offrir à Monsieur Réjean Proulx pour répondre aux besoins du déneigement cet hiver.

IL EST PROPOSÉ, par Madame Marie Bourgoin;
Appuyé et résolu unanimement;

D'offrir un nouveau contrat de travail à Monsieur Réjean Proulx.

Adoptée

2020-12-266

Formation pour les taxes

ATTENDU QUE le conseil souhaite que la prochaine taxation soit conforme avec la réglementation en vigueur.

IL EST PROPOSÉ, par Monsieur Alfred jr Beaudin;
Appuyé et résolu unanimement;

Que la municipalité défraie, pour ses employés, le cout (155 \$) d'une formation sur les changements apportés à la réglementation concernant la taxation municipale.

Adopté

2020-12-267

Avis de motion du règlement concernant la rémunération du maire et des conseillers et conseillères du conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois

La conseillère Madame Marie Bourgoïn donne un avis de motion qu'un règlement sera présenté concernant la rémunération du maire et des conseillers et conseillères du conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois en vue de son adoption.

2020-12-268

Avis de présentation du règlement concernant la rémunération du maire et des conseillers et conseillères du conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois

La conseillère Madame Rita Fortier présente le projet de règlement concernant la rémunération du maire et des conseillers et conseillères du conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois.

2020-12-269

Demande de stage de Sylvie Gosselin

ATTENDU QUE le conseil souhaite favoriser la formation professionnelle des citoyens;

ATTENDU QUE le comité de vérification des finances du projet-école souhaite retenir les services d'une technicienne compétente dans le domaine de la comptabilité;

IL EST PROPOSÉ, par Monsieur Gérard Doyon;
Appuyé et résolu unanimement;

Que la municipalité offre à Madame Gosselin l'opportunité de faire un stage.

Adopté

6 Citoyens et organismes locaux

2020-12-270

Dépôt d'un état mentionnant les noms et états de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales

Conformément à l'article 1022 du Code municipal, dépôt d'un état mentionnant les noms et états de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales;

2020-12-271

Demande de dérogation mineure concernant l'empiètement dans la marge avant pour la construction d'un garage par Monsieur Roch Bernier, lot 4767846.

ATTENDU QUE:

1. Marge avant proposée de **7,62m** (empiètement de 4,38m) pour le coin arrière du garage et Marge avant de **8,23m** (empiètement de 3,77m) pour le coin avant alors que la marge règlementaire avant est fixée à **12m**.
2. L'émission du permis de construction était sujette à l'approbation de la demande de dérogation présentée le 10 août 2020.
3. Comme il est permis, la demande de dérogation a été déposée pendant la réalisation des travaux de terrassement et de nivelage le 10-08-2020 (photos avec prises de vues faites le 11-08-2020 par l'inspectrice en bâtiment).
4. D'autres photos prises le 20-08-2020 démontrent que les travaux ont progressé (installation des formes, de l'isolant, de l'armature et de la tuyauterie de chauffage de la dalle).
5. Tout le terrain de ce lot est à flanc de colline en forte pente qui a nécessité de grands travaux de remplissage et de soutènement.
6. Le plateau sur lequel la dalle est commencée se situe entre, environ, 4,5 et 5m plus bas que niveau de la surface de la rue du Sommet, et à une distance linéaire de celle-ci d'environ 12m.
 - a. Il existe un certain risque d'éboulement de neige ou de matériel sec lors des travaux d'entretien hivernaux et estivaux qui pourraient endommager le bâtiment.
7. Le puits artésien se trouve excentré à environ 6m devant la porte du garage.
8. Le fil électrique d'alimentation de la maison passe devant l'emplacement choisi (ce fil peut normalement être déplacé à peu de frais par Hydro-Québec).
9. Que la situation du terrain rend difficile la construction du garage ailleurs.
10. Que la construction du garage n'affectera pas les voisins.
11. Que M. Bernier se soit engagé à produire une lettre exonérant la municipalité en cas de dommages à son garage résultant du fait qu'il est construit à proximité du chemin.
12. Le conseil recommande de construire une clôture le long du garage pour réduire les dommages potentiels.

QUE considérant les faits, et les arguments favorables et ceux défavorables, le Conseil municipal accepte d'entériner cette demande de dérogation;

Il est proposé par Monsieur Gérard Doyon,
Appuyé et résolu unanimement;

QUE Considérant les faits, et les arguments favorables et ceux défavorables, le Conseil municipal accepte d'entériner cette demande de dérogation.

Adopté

2020-12-272

Contribution à la route des sommets

ATTENDU QUE le conseil souhaite soutenir la route des sommets;

IL EST PROPOSÉ, par Monsieur Claude Granger;
Appuyé et résolu unanimement;

Que la municipalité contribue, pour trois ans, à raison de 706.02 \$ par année à la route des sommets.

Adopté

7 Affaires nouvelles

2020-12-273 Production du calendrier 2021

ATTENDU QUE le conseil souhaite produire un calendrier;

IL EST PROPOSÉ, par Monsieur Claude Granger;
Appuyé et résolu unanimement;

Que la municipalité confie à Multicopie la production du calendrier municipal 2021 au cout de 2 624 \$.

Adopté

2020-12-274 Destruction des archives tel que recommandé par Michel Hamel archivistes - Autorisation de destruction de documents

ATTENDU QUE l'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU QUE l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

ATTENDU QUE l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

ATTENDU QUE l'article 199 du *Code municipal* stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal.

Il est proposé par Monsieur Alfred jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'on approuve la liste de destruction des archives préparée par Michel Hamel et datée du 12 novembre 2020 et d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder à la destruction de ces documents.

2020-12-275 Devis pour des travaux d'ébénisterie

ATTENDU QUE le conseil souhaite effectuer des rénovations au centre communautaire;

IL EST PROPOSÉ, par Madame Marie Bourgoin;
Appuyé et résolu unanimement;

Que la municipalité verse la somme au plus 2 276 \$ pour effectuer des rénovations au centre communautaire par ébénisterie Boudreau.

Adopté

2020-12-276 Réparations du Pickup

ATTENDU QUE le conseil souhaite effectuer s'assurer que le pickup soit en mesure de bien fonctionner cet hiver;

IL EST PROPOSÉ, par Monsieur Alfred jr Beaudin;
Appuyé et résolu unanimement;

Que la municipalité demande au Garage Luc Béliveau d'effectuer des travaux sur l'avant du véhicule (suspension et direction) pour une valeur de 3007.99\$

Adopté

2020-12-277 Modifications du calendrier des réunions du conseil 2021

ATTENDU QUE le conseil souhaite réviser les dates des réunions en 2021 afin qu'elles soient conformes à la réglementation en vigueur concernant la tenue des élections municipales.

IL EST PROPOSÉ, par Madame Rita Fortier;
Appuyé et résolu unanimement;

Que les dates suivantes soient retenues :

Assemblées publiques 6 octobre et le 17 novembre;

Réunion plénière 28 septembre et 9 novembre.

Adopté

2020-12-278 Programme d'aide à la voirie locale

ATTENDU QUE Michel Marceau a pris connaissance des modalités d'application du volet Projet particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Monsieur Gérard Doyon, appuyée et unanimement résolu et adopté que le conseil de Notre-Dame-des-Bois approuve les dépenses d'un montant de 9 169 \$ relatifs aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

2020-12-279 Entente avec Val-Racine pour le service d'incendies

ATTENDU QUE l'entente relative à la protection contre les incendies entre le Municipalité de N-D-D-Bois et la Municipalité de Val-Racine se renouvelle telle qu'établie à l'article 11 de cette entente signée par la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois, le 26 mai 2016 et par la Municipalité de Val-Racine, le 7 juin 2016.

IL EST PROPOSÉ, par Monsieur Alfred jr Beaudin;
Appuyé et résolu unanimement;

Que la municipalité renouvelle l'entente relative à la protection des incendies.

2020-12-280 Résolution pour un numéro abrégé contre le suicide

ATTENDU QUE la détresse et l'anxiété touchent de plus en plus de gens;

ATTENDU QUE des recherches menées par l'Association canadienne pour la Santé mentale démontrent que davantage de Canadiens, en particulier les plus vulnérables, pensent au suicide;

ATTENDU QU'il existe des catalogues de numéros de téléphone pour appeler à l'aide;

ATTENDU QU'une personne en crise ou en détresse doit obtenir de l'aide rapidement et facilement;

ATTENDU QU'un simple numéro de téléphone à trois chiffres serait facile à retenir et pourrait faire une réelle différence;

ATTENDU QUE le député fédéral de Mégantic—L'Érable, Luc Berthold, a sollicité l'appui des municipalités :

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Claude Granger et résolu unanimement, que la municipalité appuie la démarche du député Berthold auprès de la ministre de la Santé afin que le gouvernement adopte une ligne nationale de prévention du suicide à trois chiffres.

De transmettre une copie de cette résolution au député ainsi qu'à la ministre de la Santé, l'honorable Patty Hajdu.

Adopté

2020-12-281 Entente avec M. Guy Landry pour le déneigement

ATTENDU QUE le conseil souhaite avoir une solution de rechange en cas de panne de notre camion.

IL EST PROPOSÉ, par Madame Marie Bourgoin;
Appuyé et résolu unanimement;

Que la municipalité conclue l'entente suivante avec M. Guy Landry :

Location d'un camion, avec chauffeur, pour le déneigement 120 \$ de l'heure, 125 \$ la tonne pour le sel, 12 \$ la tonne pour le sable.

Adopté

2020-12-282 Achat d'un module de gestion des actifs

ATTENDU QUE le conseil souhaite disposer d'un logiciel pour la gestion des actifs;

IL EST PROPOSÉ, par Madame Marie Bourgoin;
Appuyé et résolu unanimement;

Que la municipalité achète un logiciel pour la gestion des actifs au coût de 3 700 \$ auprès d'INFOTECH.

2020-12-283 Nomination à la Contrée

ATTENDU QUE le conseil souhaite être bien représenté à la Contrée

IL EST PROPOSÉ, par Monsieur Alfred jr Beaudin;
Appuyé et résolu unanimement;

Que la municipalité nomme Mme Rita Fortier en qualité de représentante de Notre-Dame-des-Bois à la Contrée.

**2020-12-284 Dépôt du Bilan de la Stratégie municipale
d'économie d'eau potable**

ATTENDU QUE le conseil se conformer avec la législation en vigueur.

Le Bilan de Notre-Dame-des-Bois concernant la stratégie municipale d'économie d'eau potable est déposé.

8 Varia

2020-12-285 Demande de soutien de Lac en fête.

ATTENDU QUE le conseil souhaite favoriser les organisations de Notre-Dame-des-Bois.

IL EST PROPOSÉ, par Madame Rita Fortier;
Appuyé et résolu unanimement;

Que la municipalité refuse la demande de soutien de Lac en fête.

**2020-12-286 Appel d'offre pour la fourniture de carburant
en 2021**

ATTENDU QUE le conseil souhaite avoir une solution de rechange en cas de panne de notre camion.

IL EST PROPOSÉ, par Monsieur Gérard Doyon;
Appuyé et résolu unanimement;

Que la municipalité accorde le contrat de fourniture de carburant au plus bas soumissionnaire Philippe Gosselin et Associés.

2020-12-287 Réfection de la toiture de l'aréna

ATTENDU QUE le toit de l'aréna coule.

IL EST PROPOSÉ, par Monsieur Alfred jr Beaudin;
Appuyé et résolu unanimement;

Que la municipalité octroie la l'entreprise Summun la tâche de réparer le toit de l'aréna pour la somme de 3 778.08 \$.

2020-12-288 Renouvellement des assurances.

ATTENDU QUE le conseil souhaite assurer convenablement ses actifs.

IL EST PROPOSÉ, par Madame Marie Bourgoïn;
Appuyé et résolu unanimement;

Que la municipalité accepte la proposition de la mutuelle d'assurance au prix de 37 059 \$

Adopté

8 Période de questions

9 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée.
Il est 22h50.

Présidente et Mairesse
Micheline Robert

Secrétaire d'assemblée, directeur général
et secrétaire-trésorier Michel Marceau